

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal de Bouzy de 1877 à 1892

-0-

Archives Départementales de Châlons-en-Champagne – Edepot17682

-0-

fiche n°126

30 juin 1887 - Délibération relative à l'indemnité de logement refusée par le conseil municipal de Bouzy, pour le curé que Monsieur le Cardinal désire établir à Bouzy en qualité de desservant

L'an mil-huit-cent-quatre-vingt-sept le trente juin
le conseil municipal de Bouzy s'est réuni sous la
présidence de M. le Maire.
Présents: M. M. Robert, Schadeck, Godmé, Guillemette
Laurent, Bouron, Bussy, Barnaud, Guillemette
Paul & Harlos.
La séance ouverte, M. le Président donne lecture
de la délibération du conseil de fabrique de l'église
paroissiale de Bouzy du 26 juin 1887 sollicitant une
indemnité de logement pour le curé que m. le Cardinal
désire établir à Bouzy en qualité de desservant.
Le Conseil, après en avoir délibéré,
Considérant que la commune est déjà imposée pour
1887 à 188 centimes,
Que le traitement de la directrice de l'école maternelle
n'étant plus payé par l'Etat, la commune sera grevée
en plus, pour 1888, de 15 centimes.
Que l'indemnité réclamée exigerait encore pour 1888
une imposition de 6 centimes & probablement de 9
centimes pour les années suivantes.

Que l'emprunt de 8000 fr. contracté en 1884 n'étant
plus amorti de 1200 fr. sera amorti en 1891.
Que jusqu'à cette époque la commune de Bouzy
pourrait encore être desservie par le curé d'Amboise.
Qu'il ne semble pas possible, pour le moment,
d'augmenter les impositions.
Que d'ailleurs, les budgets de 1887 & de 1888 sont votés.
En d'avis, à la majorité de 7 voix contre 4 qu'il
n'y a pas lieu d'accorder l'indemnité demandée.
Vu les charges actuelles de la commune
M. le Cardinal soit prié de vouloir bien attendre
quelques années pour mettre un curé à Bouzy qui
continuerait à être réuni à Amboise pour le service
religieux.
Fait & délibéré les jours, mois & an que dessus.
Robert, Bussy, Guillemette Paul,
H. Harlos & Barnaud

« L'an mil huit cent quatre vingt sept, le trente juin, le conseil municipal de Bouzy, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire

Présents Messieurs Robert, Schadeck, Godmé, Guillemette Laurent, Bouron, Remy, Barnaut, Guillemette Paul et Varlot.

La séance ouverte, Monsieur le président donne lecture de la délibération du Conseil de Fabrique⁽¹⁾ de l'église paroissiale de Bouzy du 26 juin 1887 sollicitant une indemnité de logement pour le curé de Monsieur le Cardinal désire établir à Bouzy en qualité de desservant.

Le conseil, après en avoir délibéré,

Considérant que la commune est déjà imposée pour 1887 à 138 centimes ;

Que le traitement de la directrice de l'école maternelle n'étant plus payé par l'Etat, la commune sera grévée en plus, pour 1888, de 16 centimes ;

Que l'indemnité réclamée exigerait encore pour 1888 une imposition de 6 centimes et probablement de 9 centimes pour les années suivantes ;

Que l'emprunt de 8000 francs contracté en 1884 nécessitant une annuité de 1200 francs, sera amorti en 1891 ;

Que jusqu'à cette époque, la commune de Bouzy pourrait encore être desservie par le curé d'Ambonnay ;

Qu'il ne semble pas possible, pour le moment, d'augmenter les impositions ;

Que d'ailleurs les budgets de 1887 et de 1888 sont votés ;

Est d'avis, à la majorité de 5 voix contre 4, qu'il n'y a pas lieu d'accorder l'indemnité demandée, et que ;

Vue les charges actuelles de la commune ;

Monsieur le Cardinal soit prié de vouloir bien attendre quelques années pour mettre un curé à Bouzy qui continuerait à être réuni à Ambonnay pour le service religieux.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus »